



# Ramassage de bois mort

Île aux Saules – 12 octobre 2024

## Lettre de décharge de responsabilité

Je soussigné.e ..... (Nom+Prénom) domicilié.e  
au.....  
.....(adresse complète) déclare  
dégager de toutes responsabilités le SIVU de l'Îlot de la Haute-Deûle en cas d'incident de toute nature  
que ce soit, lors de la journée de ramassage de bois mort organisé le samedi 12 octobre de 8h30 à  
13h00.

### Rappel des règles applicables :

- gratuit
- être domicilié à Bauvin ou Billy-Berclau (sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité)
- 2 stères de bois par foyer
- prévoir sacs. Les brouettes et remorques sont admises
- prévoir gants et éventuelles protections
- Possibilité de tronçonner sur place les arbres marqués au préalable
- aucun véhicule ne sera autorisé sur le site. Les véhicules motorisés doivent rester sur le parking.

Fait le ...../...../.....

A .....

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)